

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025**

DEL-2025-231

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 09/10/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mme PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BARRY, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE,
GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, RATSIMBA.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. GILET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON R.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, DEAGE, HAVEL, MARTIN-COCHER, MATHIAN.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, MAYORAZ,
MM. BOUCHET, FROSSARD, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE,
MM. AEBISCHER, GILLET, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER, PARIS, WENDLING,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BACHELLARD, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS,
BOUVARD C, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,
CHASSAGNE, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE,
FOURNET, GENOUD, GEORGES, GILBERT, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, GYSELINCK, HENON,
JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MORAND
JC, PELLARIN, PENHOÛET, PEROU, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PERY, ROSSINELLI, RUBIN,
SERMET-MAGDELAINE, SONNERAT, STEYER, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, DARDE, DUVERGER, JAILLET, QUESNEL, RUBIN,
MM. CANILLOS, CHALLEAT, CHAVANNE, COSTAN, DUPERTHUY, GRANGE, RACAT, SOULAS, VIVIAN
: du SYANE.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, du collège des communes sous ELD.

Membres en exercice :	106
Présents :	42
Membres habilités à prendre part au vote :	82
Votants :	32
Représentés par mandat :	3

Objet : APPROBATION DU PROJET DE MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE)

Rapport présenté par M. Patrice COUTIER

Le SYANE a établi en 2022 un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE). Il définit, par commune, le besoin en bornes de recharges ouvertes au public aux horizons 2025 et 2028.

Conformément aux obligations réglementaires, une mise à jour a été conduite au premier semestre 2025 afin :

- de dresser un bilan du déploiement effectif de bornes de recharge sur le territoire, ainsi que l'évolution du parc de véhicules rechargeables,
- d'évaluer les écarts observés par rapport aux prévisions fixées dans le SDIRVE initial,
- et d'actualiser les besoins en infrastructures à l'horizon 2028, avec des projections complémentaires à 2030 et 2035.

Le SDIRVE demeure un outil stratégique de coordination des initiatives publiques et privées, garantissant un maillage cohérent du territoire. Jusqu'au 31 décembre 2025, il permet également de bénéficier du dispositif de réfaction bonifiée à 75 % pour le raccordement des bornes répondant aux objectifs du schéma.

Les résultats de cette actualisation indiquent un besoin revu à la baisse : 2.248 points de charge (PDC) nécessaires contre 2.563 initialement prévus, en raison d'une progression des ventes de véhicules électriques inférieure aux estimations de 2022.

Concernant la stratégie de déploiement du réseau eborn, l'objectif initial (60 bornes/an entre 2022 et 2025, puis 30/an jusqu'en 2028) a été globalement respecté. À l'avenir, il est proposé d'adopter un rythme ajusté de 20 à 30 bornes par an entre 2026 et 2028, avec une nouvelle répartition des déploiements par type de besoin et par type de borne :

- Recharge à destination (correspondant au déploiement de bornes accélérées) : environ 60 % des déploiements du SYANE,
- Recharge petit/moyen transit (correspondant au déploiement de bornes rapides voire ultra-rapides) : environ 30 % des déploiements du SYANE,
- Recharge résidentielle publique en zone urbaine dense, sur opportunité (correspondant au déploiement de bornes lentes) : environ 10 % des déploiements du SYANE.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le projet de mise à jour du SDIRVE,
2. à autoriser son envoi à Madame la Préfète et aux services de l'Etat pour avis.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.
